

DOMICILIATION

POUR LES SAISONNIERS

Besoin d'une adresse administrative pour recevoir du courrier ?

*Il suffit de contacter le CCAS de Val d'Isère
qui vous accompagnera pour vos démarches.
Ce service est gratuit et ouvert à tous les saisonniers
qui n'ont pas de domicile stable.*

Comment faire ?

Domiciliation Pour les saisonniers

Besoin d'une adresse administrative ?

étape 1

Prendre rendez-vous au CCAS

- 04.79.06.73.97

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermé le mercredi après-midi

étape 2

- Préparer une pièce d'identité

étape 3

- Nous procédon à votre inscription et à votre domiciliation

étape 4

Votre courrier

- une fois votre courrier réceptionné, vous pouvez venir le retirer au CCAS.
- Nous vous tiendrons informés par SMS